

## Règles de gestion : mutations

ce qui nous attend  
NRP, démétropolisation,  
2021, 2022...

### 2020 :

- Affectation au département.
- poste à profil.
- priorité intérêt du service (choix de la direction).
- durée minimale de séjour sur le poste (2 ou 3 ans).
- suppression des Commissions Administratives Paritaires.
- prime de restructuration.
- recrutement de contractuel.le.s (270, dont déjà 7 dans le 44).

### 2021 :

- **Priorité n°1** : handicap (carte taux > à 80%).
- **Priorité n°2** : supra-départementale pour suivre l'emploi.
- **Priorités autres n°3** : (rapprochement familial, handicap taux <80%, DOM..).
- **Priorité n°4** : mutation pour convenance s personnelles.
- L'ancienneté administrative n'est plus un critère principal d'affectation.
- Toutes les demandes pour rapprochement de conjoints seront examinés avant celles pour convenances personnelles (fin du quota DGFIP de 50%).
- Durée minimale de séjour sur le poste (2 ou 3 ans).
- Durée maximale de séjour sur certains postes (5 ans).
- Recrutement amplifié de contractuel.le.s.

### 2022 :

- Application pleine des nouvelles règles d'affectation.
- Départementalisation de l'affectation des géomètres.
- Fin de la priorité pour rapprochement entre concubin.e.s.



## Tripode, une avancée importante !

Le 28/08/2020 le tribunal administratif de Nantes condamne l'État à indemniser 130 agent.e.s des Ministères économiques et financiers au nom de la réparation de leur préjudice d'anxiété pour avoir été, de 1972 à 1993, exposés sans protection à des flocages d'amiante massivement présents dans l'immeuble du Tripode de l'île de Nantes. Même si pour des indemnités en fonction de la durée de présence dans l'immeuble est contestable, il n'en demeure pas moins que cette condamnation de l'État employeur et législateur est une condamnation importante. De plus, à l'instar du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Bercy ne fera pas appel de ces décisions comme l'a annoncé M Dussot aux organisations syndicales nationales qu'il a rencontrées le 04/11/2020. C'est une victoire morale très importante pour toutes celles et tous ceux dont l'exposition est enfin reconnue au terme de plus de 30 ans de mobilisation et de plusieurs années de combat judiciaire. Pour maître Lafforgue du cabinet TTLA avocat des agent.e.s, il s'agit d'une « décision exemplaire et d'une première en France concernant ce type d'exposition », qui n'est pas une exposition due à des travaux sur des matériaux contenant de l'amiante. Si l'on peut se réjouir de cette avancée du dossier Tripode, la reconnaissance des maladies professionnelles des agent.e.s exposés à l'amiante n'en demeure pas moins toujours un véritable parcours du combattant. Rappelons également que c'est à partir de cette exposition hors norme que s'est bâtie la politique de prévention du risque amiante au sein des Mefs comme a été initiée la seule étude épidémiologique française et européenne sur les effets de l'amiante sur la santé.

Remercions Emilie Counil (INED) et Thomat Coutrot (DARES) d'avoir apporté leur analyse et leur expertise dans le cadre de la prochaine étude épidémiologique.

## Mutations NRP 44

### Dans le cadre des restructurations (NRP), les règles de mutations locales sont les suivantes :

Tous les agent.e.s dont le service est supprimé ou transféré au 01/01/2021 deviendront ALD44 à cette date. Cette situation devra être régularisée au mouvement local du 01/09/2021 (sans priorité).

Les règles sont les suivantes :

- Un agent.e dont le service est supprimé et qui veut suivre sa mission bénéficie d'une priorité absolue sur la mission.
- Un agent.e qui ne veut pas suivre sa mission bénéficie des priorités suivantes :
  - priorité sur tout emploi vacant dans un service de même nature que son service d'origine sur l'ensemble de la direction.
  - priorité sur tout emploi vacant de la direction.

Concernant les services dont les missions sont transférées hors département (ex : transfert du CGR Paris à CGR Châteaubriant), les postes à pourvoir feront l'objet d'un appel à candidature national.

Tous les agent.e.s pourront postuler sachant que des priorités s'appliquent :

- les agent.e.s du service transféré avec une priorité supra-départementale.
- les agent.e.s de services de même nature de toute direction avec une priorité fonctionnelle.
- et tous les autres agent.e.s de toute la direction, sans priorité.

SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
**Finances**  
**Publiques 44**  
Section de la Loire-Atlantique

## Pavé du mois

### Télé-travail : des couacs et des cheffes !

**Confinement** : acte II. Les ministres demandent sa généralisation, le DG confirme la généralisation, la DRFiP fait une note, quelques cheffes prennent l'initiative !

Quelle initiative ? Ne pas transmettre la note... alors que DG et ministres écrivent à tout le monde ! Ne pas discuter du sujet avec les collègues ! Pré-choisir qui pourra ou ne pourra pas télé-travailler ?

Solidaires Finances Publiques est intervenu auprès de la direction pour que le télé-travail soit proposé à l'ensemble des collègues ou du moins que l'ensemble des collègues ait connaissance des possibilités offertes. Réponse de la DRFiP : on a prévenu les cheffes de services !

Vu la cacophonie et la confusion qui règnent dans les services on peut s'interroger sur l'efficacité d'une telle communication !

Soit la direction et les cheffes de service ne font pas confiance aux agent.e.s (c'est possible), soit les cheffes de services ne font pas confiance à la direction (c'est possible aussi) soit les conditions de travail de l'ensemble des agent.e.s en période covid ne préoccupent que très peu de responsables (c'est certain) !

Solidaires Finances Publiques appelle les agent.e.s qui le souhaitent à solliciter le télé-travail, et en cas de refus d'en demander les motifs par écrit en nous mettant en copie. La circulation du virus étant toujours très active, le télé-travail est une des mesures de prévention possibles, ce n'est ni une punition ni une récompense.

Le télé-travail a été rejeté fin 2019, encouragé en mars 2020, toléré sous Covid, inorganisé en confinement, il doit maintenant faire l'objet de véritables débats dans les services, dans les instances, être organisé collectivement et les encadrant.e.s formé.e.s ! Pour Solidaires Finances Publiques, ce débat ne peut se faire sans une analyse partagée de la chaîne de travail et de l'organisation du travail en présentiel.

# Le Pavé dans la Loire

Le journal de votre section syndicale  
**Solidaires Finances Publiques 44**

**CONFINE.E.S**

**MAIS PAS RESIGNE.E.S**

*Si vous avez besoin de savoir de quoi votre avenir à la DGFIP sera fait, ne comptez pas sur la DRFiP 44 pour vous répondre !*

*Alors que l'on serait en droit d'attendre, au vu de la pandémie et de ses conséquences sur notre vie privée comme sur notre vie professionnelle d'une communication claire, précise et régulière sur certains sujets comme le télé-travail, le fonctionnement des accueils, le Nouveau Réseau de Proximité, la démétropolisation et autres sujets, et bien RIEN !*

*Pour preuve, il suffit d'audio-réunir des CTL, des conférences pour que la direction refuse de répondre aux questions des agent.e.s portées par les organisations syndicales (cf notre déclaration liminaire du 22 octobre).*

*L'information des agent.e.s ne devrait pas être optionnelle !*

*Solidaires Finances Publiques fait le point des informations recueillies au plan national, auprès des sections d'autres départements et quelquefois auprès de la direction du 44.*

Il y avait le «en même temps» du Président, il y a maintenant le «en même temps» de la DGFIP ! En même temps que la CoViD-19, il y a en même temps le NRP, en même temps les suppressions d'emplois (- 2 000 en 2021, - 2 000 en 2022), en même temps la destruction des services publics, en même temps la casse du statut, des droits des agentes et des agents «quoiqu'il en coûte» !

D'un côté la mise en place du paiement chez les buralistes avec l'idée de supprimer les guichets de la DGFIP, les Espaces France Services, de l'autre la relation de confiance et l'accompagnement fiscal, sans parler de la transformation de la DGFIP en prestataire des ordonnateurs. Quid du contrôle, quid de la qualité du service apporté à la population ? quid de la technicité des agent.e.s ? Quid de leur qualification ?

En même temps, la loi Note (Nouvelle Organisation Territoriale de L'État) repart de plus belle avec la mise en commun, et sous la tutelle du préfet des missions transverses des administrations d'État (RH, immobilier, courrier,...) mais aussi en voulant faire main basse, en même temps, sur l'action sociale !

**Notre** action Sociale, celle que nous avons gagnée en 1989 et qui est en danger et avec elle toute la politique sociale de notre ministère. Il est urgent dans ce contexte de gel du point d'indice, de crise sanitaire et de précarité, de la défendre plus que jamais. A ce propos, signons toutes et tous la pétition intersyndicale (voir votre correspondant.e). Et sans doute, notre médecine de

prévention suivra t-elle le même chemin en même temps que la dégradation constante des conditions de travail des agent.e.s !?

En même temps ou presque, la loi de la Transformation de la Fonction Publique du 06/08/2019 a sonné le glas des instances de défense individuelle et collective des agentes et des agents (CAPL, CHSCT), désormais la nécessité de service s'impose même aux plus fragiles d'entre nous ! Et toujours en même temps, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) remettent, encore en cause le peu de règles qui restaient en matière d'affectations sans oublier, en même temps, «une plus grande reconnaissance de l'engagement et des résultats individuels» c'est-à-dire en langage commun, la rémunération au mérite !

En même temps, toutes ces réformes prennent ouvertement sens entre elles pour dessiner une fonction publique et une DGFIP profondément modernisées diront certaines et certains mais surtout, pour Solidaires Finances Publiques profondément dénaturées et déstructurées et bien loin de leurs valeurs fondatrices !

**Au ball-trap de nos droits, d'agent.e.s et de citoyen.nes soyons plus que jamais Solidaires et déterminé.e.s !**

**Ne cédon pas à la résignation ni au fatalisme. Ne nous laissons pas imposer un monde qui maltraite les femmes et les hommes et qui fait de la précarité et de l'incertitude les principes d'une société toujours plus hiérarchisée, fragmentée et injuste. Un autre avenir est possible, ne nous interdisons pas d'y croire et d'y arriver !**



**POUR S'INFORMER...**

Le site internet : <https://www.solidairesfinancespubliques.info/44/>

La page Face Book : <https://www.facebook.com/Solidaires-Finances-Publiques-44>

— 4ème trimestre 2020 —

# Nouveau Réseau de Proximité, délocalisations : La DGFIP éclatée façon puzzle

## Et c'est pas fini,

Le Contrat d'Objectifs et de moyens (COM) pour 2020-2022 acte des transformations importantes des services et des missions qui vont toutes et tous nous concerner. Sans parler de la volonté de faire de la DGFIP une «e-administration» de référence.

- Service National de l'Enregistrement,
- Services d'Appui à la Publicité Foncière,
- Transfert des taxes des douanes vers la DGFIP,
- Plates-formes d'appel pour les professionnels,
- Accroissement des Centres Contact pour les particuliers,
- Industrialisation des tâches,
- Unification du recouvrement (PRS régional ? National ? avec l'Urssaf ?),
- Création de Centres de Gestion Financière (fusions des CSP et des SFACT),
- Mise sous tutelle des préfets des missions transverses de l'Etat,
- Etablissement public de gestion des retraites (public et privé),
- Augmentation des recrutements de contractuel.le.s,
- fin de la règle de l'ancienneté pour les mutations,
- mise en oeuvre de la priorité nationale en cas de transferts de services,
- Temps Partiel Annualisé,
- Rémunération individualisée.

Le DG Fournel se demande où mettre la Loire Atlantique ? peut être dans le 44 ? ou un DG, ça ose tout, c'est à ça qu'on le reconnaît !



### CHATEAUBRIANT

- Fermeture de la trésorerie au 01/09/21 et antenne temporaire (jusqu'à quand?)
- Départ du SIE vers Ancenis au 01/01/2021.
- Accueil du SIP Ancenis + communes de Guéméné au 01/01/2021
- Départ du SPF à Nantes en mai 2021.
- Recouvrement des impôts des trésoreries transféré au SIP 01/01/2021
- «accueil» des CGR de Paris, Corse et Martinique au 01/01/2022.

### PORNIC

- Transfert du SIE vers Saint Nazaire au 01/01/2021
- Transfert du SPF vers Saint Nazaire 12/2020
- Création espace co-working
- Recouvrement des impôts des trésoreries transféré au SIP au 01/01/2021

### SAINT NAZAIRE

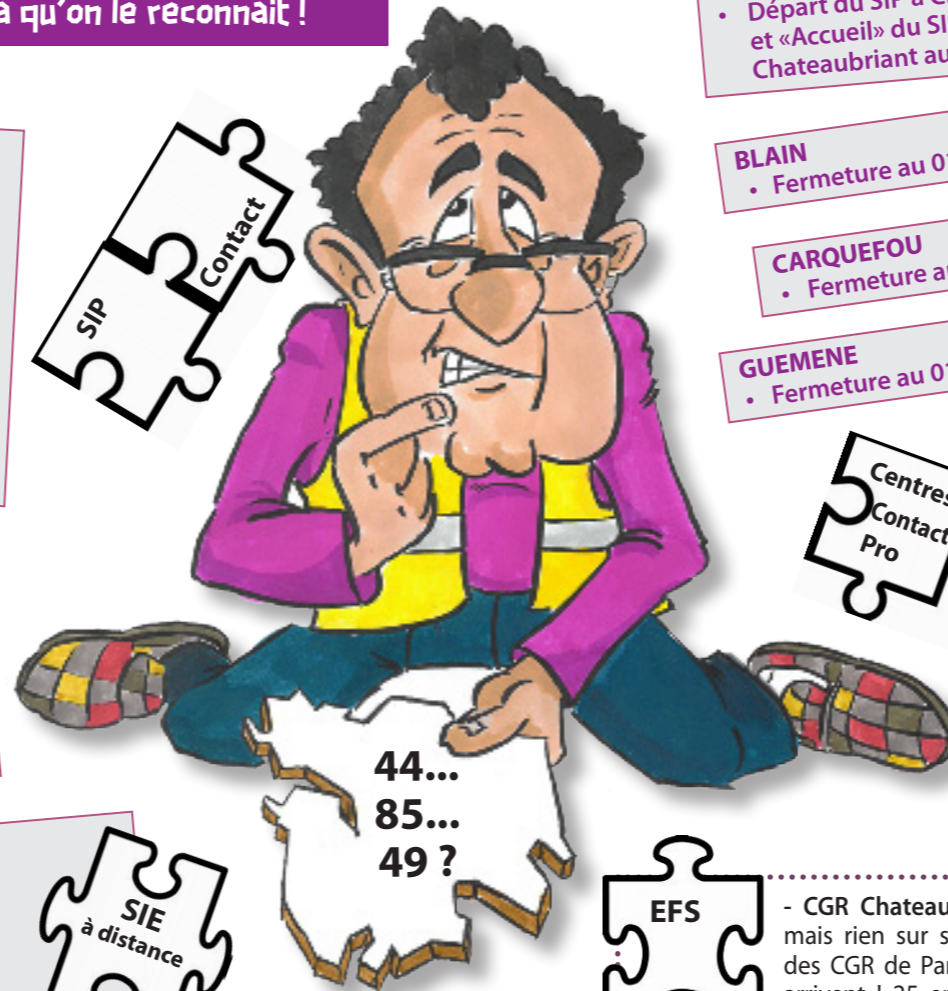
- Fusion SPF St Nazaire/Pornic au 01/12/2020
- «Accueil» gestion établissements hospitaliers de Paimboeuf et Savenay en septembre 2020
- «Accueil» du SIE de Pornic au 01/01/2021
- Recouvrement des impôts des trésoreries transféré au SIP au 01/01/2021

Lors du CTL du 22 octobre, la direction n'a apporté aucune réponse concrète sur la future organisation des services, et n'a pas répondu non plus au sujet des emplois. La direction a validé son projet sans tenir compte des nombreuses questions que se posaient les collègues et que nous lui avons transmises. Quant au service public, la direction ne l'a même pas évoqué !

- **Télé-travail/travail à distance** : Il n'y aura pas de télé-travail «automatique». Les promesses de la direction faites aux agentes et aux agents sur des mesures de télé-travail ou de travail à distance, notamment à Pornic, ne seront pas toutes tenues. La directrice renvoie une fois encore à la responsabilité des cheffes de service. Nous regrettons que la DRFIP se refuse à s'engager clairement sur ce sujet et à prendre ses responsabilités.

- **Ne pas suivre la mission** : Les agentes et les agents qui ne souhaitent pas suivre la mission (même s'il reste des implantations DGFIP dans la commune) seront positionnés ALD au 1er janvier 2021...et la directrice... les déplacera dans la nouvelle structure dans la nouvelle commune. La direction ne prend donc toujours pas en compte les situations personnelles des agentes et des agents. Est-ce le meilleur sujet pour faire de la provocation ?

- **EFS (Etablissements France Service)** : La direction a passé une convention avec le conseil départemental pour afficher à terme 30 EFS. La présence dans ces établissements sera de 24h/semaine (pour faire office de guichet pour l'ensemble des administrations présentes dans l'établissement) et de 11h au bureau. La direction n'a pas indiqué le calendrier de leurs déploiements ni leurs modes de fonctionnement.



44...  
85...  
49 ?



### ANCENIS

- Départ du SIP à Chateaubriant et «Accueil» du SIE de Chateaubriant au 01/01/2021

### BLAIN

- Fermeture au 01/09/2021

### CARQUEFOU

- Fermeture au 01/01/2022

### GUEMENE

- Fermeture au 01/01/2021



### PAIMBOEUF

- Fermeture au 01/01/2021

### LE LOROUX

- Fermeture en 2023

### MACHECOUL

- Fermeture au 01/09/2022

### SAVENAY

- Fermeture au 01/01/2021

### NANTES

- Fusion des SPF Nantes et Chateaubriant en mai 2021.
- Recouvrement des impôts des trésoreries transféré au SIP au 01/01/2021



### REZE

- Recouvrement des impôts des trésoreries transféré au SIP au 01/01/2021

### SGC / Trésoreries / Conseillers aux Décideurs Locaux

- Création des SGC par partie et «accueil» des trésoreries au fil de leurs disparitions.
- Création des CDL.

### CLISSON

- Fermeture au 01/01/2023

### LA BAULE

- Fermeture en 2023

### VERTOU

- Fermeture en 2023

- Etablissements France Service
- 30 EFS prévus à terme (2024)



- **CGR Chateaubriant** : Arrivée au 01/01/22, mais rien sur son organisation. Les missions des CGR de Paris, de Martinique et de Corse arrivent ! 25 emplois sont dédiés (moins les suppressions dans le 44). A terme, un seul CGR 44, comment et avec qui ?

- **Fusion SPF Nantes I - Nantes II et Chateaubriant** : La date est enfin connue (sous réserve des bugs informatiques NDLR) : la fusion est prévue pour le 01/05/2021. Pour l'instant rien de plus !

- **Emplois/Effectifs** : Sur les emplois, la direction s'engage à ce qu'au 1er janvier 2021, les effectifs ne changent pas. Par contre, les suppressions d'emplois 2021 (et les suivantes) auront des conséquences sur les effectifs de l'ensemble des services restructurés ou pas au 1er septembre 2021. En clair, si tu es resté en surnombre suite à restructuration (SIPE Chateaubriant/Ancenis, par exemple) au 1er janvier 2021, la direction se réserve le droit de te déplacer au 1er septembre 2021 pour combler vacances, déséquilibres, etc.

- **Transfert du recouvrement des impôts des trésoreries vers les SIP** : Pour la direction, cela représente environ un emploi par trésorerie et «très peu de charges donc pour les SIP» ! Avec un fléchage des suppressions d'emplois vers les SIP en 2021, cela conduit à transférer la mission sans effectif : ce n'est pas ce que l'on pourrait appeler «très peu de charges pour les SIP», alors que ceux-ci n'ont pas arrêté d'alerter la direction sur leur situation préoccupante.



- **Services de Gestion Comptable (SGC) et Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL)** : La direction a donné une vague calendrier de déploiement des SGC (modifiable en fonction des locaux disponibles) en plusieurs

vagues avec des possibilités d'antennes, sans préciser la viabilité de celles-ci. Quant aux CDL, elle se refuse à donner les noms (on ne lui avait pas demandé), elle indique avoir 3 candidats pour 2 postes. Rien sur les critères retenus ni sur le calendrier de déploiement, la direction nous assure qu'elles et ils auront des bureaux (on est rassuré !).

- **Installation et aménagements** : On verra plus tard quand les plans seront validés ! Pour le moment pas de date non plus ! C'est vrai que les restructurations ne sont qu'au 1er janvier 2021 ! Pas de plans le jour du CTL, ceux de Pornic et de St-Nazaire ont été communiqués le 12 novembre. Des interventions soutenues des OS en CHSCT le 10 en seraient elles la cause ?

- **Politique de prévention des risques liés aux restructurations** : Son absence, dénoncée dans notre déclaration liminaire, se confirme à l'issue du CTL.

**Bref, après 2 heures de CTL (sur 3 prévues) d'entêtement, d'autoritarisme et de non-réponses de la direction, Solidaires Finances Publiques a quitté la séance. Et dire que la direction nous oppose de n'avoir pas participé à certains CTL pour affirmer que les informations, «on les aurait eu...si j'aurais venu» ! Distiller quelques informations sur les sujets choisis seulement par elle, ne peut, pour Solidaires Finances Publiques, constituer un dialogue responsable et honnête à la veille de ces profonds bouleversements.**

**Face aux mépris et au manque de transparence de la direction dans son oeuvre de casse des missions, du service public et des droits des agentes et des agents, il nous appartient plus que jamais de nous unir et d'opposer une résistance forte à ce Nouveau Réseau d'Eloignement du service public.**

